



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-41551>

Département(s) de publication : **77**

Annonce n° **25-41551**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Cté de Cnes de la Brie Nangissienne

Forme juridique de l'acheteur : Groupement d'autorités publiques

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : FOURNITURE DE REPAS ET LIVRAISON EN LIAISON FROIDE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS

Description : Le présent marché a pour objet la fourniture de repas et de livraison en liaison froide des établissements scolaires et accueils de loisirs situés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

Identifiant de la procédure : 80697f41-61ec-4c73-ba11-afa9ab0ae45a

Identifiant interne : 2025-004

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : Le présent marché a pour objet la fourniture de repas et de livraison en liaison froide des établissements scolaires et accueils de loisirs.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 55523100 Services de restauration scolaire

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Informations complémentaires : Territoire de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : FOURNITURE DE REPAS ET LIVRAISON EN LIAISON FROIDE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS

Description : Le présent marché a pour objet la fourniture de repas et de livraison en liaison froide des établissements scolaires et accueils de loisirs situés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

Identifiant interne : 2025-004

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 55523100 Services de restauration scolaire

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 31/08/2025

Durée : 1 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : 1 / critères : Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération respective : Prix total du DQE : 30 % Valeur technique : 70 % au regard des sous-critères suivants : ? Eléments relatifs à la production des repas : 50% ? Eléments relatifs à l'exécution du marché : 20% ? Eléments relatifs à la logistique : 15% ? Eléments relatifs au développement durable : 15 % 2 / Durée du marché : Le marché prend effet à compter du 31 août 2025 pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois de façon tacite et pour la même durée. En tout état de cause, la durée du marché ne pourra pas excéder 48 mois. 3 / Montant maximum annuel de l'accord-

cadre : Le montant maximum annuel du présent accord-cadre à bon de commande est de : 680 000 euros H.T. Ainsi, le montant maximum annuel pour chaque membre du groupement est le suivant : - Pour le Syndicat Pédagogique de Villefermoy : 140 000 euros H.T. - Pour le SIRPREV : 50 000 euros H.T. - Pour la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne : 200 000 euros H.T. - Pour la Commune de Grandpuits-Bailly-Carrois : 50 000 euros H.T. - Pour la Commune de Mormant : 240 000 euros H.T.

4 / Visite : Après remise des offres des candidats, les membres du groupement pourront envoyer un comité sur le lieu de préparation des produits. Le comité aura pour objectif d'apporter un avis critique concernant :

- La qualité des produits (une dégustation devra alors être programmée par le candidat)
- Les modes d'organisation et les mesures d'hygiène.

5 / délai de validité des offres : 120 à compter de la date de réception des offres

6 / Pièces relatives à la candidature :

- les formulaires DC1 et DC2;
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas interdit d'accès à la commande publique,
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la candidature ou les membres du groupement candidat,
- Le jugement de redressement judiciaire,
- Les attestations fiscales et sociales à jours

Conformément à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- 1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- 2° Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

7 / JUSTIFICATIONS À PRODUIRE SUR LA QUALITÉ DU CANDIDAT :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, daté et signé précisant : - le nom et l'adresse du candidat - si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire - document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat - Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article L2141-5 du Code de la Commande Publique (si imprimé Cerfa DC2 n'est pas produit) - Attestations URSSAF - Attestations de la caisse des congés payés - Attestation fiscale - Attestations d'assurance professionnelle et décennale en cours de validité. - La déclaration dûment datée et signée par le candidat employant au moins 20 salariés, pour justifier du respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 323-1 du code du travail.

8 /2.3 JUSTIFICATIONS À PRODUIRE AU REGARD DES CAPACITÉS FINANCIÈRES, TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES Le candidat devra fournir en particulier :

- Déclaration concernant sur le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services et travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (imprimé Cerfa DC2),
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (attestation d'assurance responsabilité civile),
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- en matière de services, une liste sur les trois dernières années, les CV et qualification professionnelles.
- Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation de ce marché ;
- L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution de ce marché ;

Visite : Après remise des offres des candidats, les membres du groupement

pourront envoyer un comité sur le lieu de préparation des produits. Le comité aura pour objectif d'apporter un avis critique concernant : ? La qualité des produits (une dégustation devra alors être programmée par le candidat) ? Les modes d'organisation et les mesures d'hygiène.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://brienangissienne.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_5451_1083918.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.e-marchespublics.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/05/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 120 Jour

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 16/05/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Melun

Informations relatives aux délais de recours : - Recours pour excès de pouvoir (article R. 421-1 et suivants du CJA) auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans les 2 mois de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut éventuellement être précédé

d'un recours gracieux auprès du représentant du pouvoir adjudicateur dans les mêmes délais. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux susvisé qui doit alors être introduit dans les deux mois de la réponse (l'absence de réponse au terme du délai de deux mois vaut rejet implicite). Aux côtés du recours en annulation, un référé suspension peut être formé devant le Tribunal Administratif de Versailles conformément à l'article L521-1 du CJA. - Référé précontractuel auprès du Tribunal Administratif de Versailles (article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel auprès du Tribunal Administratif de Versailles (article L. 551-13 et suivants du Code de Justice Administrative) à compter de la signature du marché en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence et sous réserve de ne pas avoir formé un référé précontractuel dans un délai de un mois à compter de la publication d'un avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne ou à défaut de publication dans un délai de 6 mois. - Recours pleine juridiction devant le Tribunal Administratif de Versailles par tout concurrent évincé de la conclusion du contrat administratif pour contester la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution (CE Arrêt du 16 juillet 2007 Société Tropic travaux signalisation n° de requête 291545 - Déféré préfectoral dans le délai de deux mois à compter de la transmission du marché au Préfet. - Recours indemnitaire sur un fondement extra contractuel ou quasi-délictuel. Ce recours doit être précédé d'une réclamation préalable auprès de l'administration sauf en matière de travaux publics. Le délai de recours est de 2 mois à compter de la décision explicite de rejet et de 4 ans en cas de silence gardé par l'administration.

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Cté de Cnes de la Brie Nangissienne

Numéro d'enregistrement : 24770070100136

Adresse postale : 4 rue René Cassin

Ville : Nangis

Code postal : 77370

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Adresse électronique : juridique@brienangissienne.fr

Téléphone : +33 164011382

Adresse internet : <https://www.brienangissienne.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://brienangissienne.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : tribunal administratif de Melun

Numéro d'enregistrement : 17770704900017

Adresse postale : 43, rue du Général de Gaulle

Ville : MELUN

Code postal : 77000

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Point de contact : tribunal administratif de melun

Adresse électronique : greffe.ta-melun@juradm.fr

Adresse internet : <https://melun.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0000

Nom officiel : DEMATIS

Numéro d'enregistrement : 45072478600030

Ville : Paris

Code postal : 75015

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : contact@dematis.com

Téléphone : +33 172365548

Adresse internet : www.dematis.com

Rôles de cette organisation :

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 7131e833-d2d4-40ba-bac1-f0a0fb95753b - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 11/04/2025 à 12:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/04/2025